

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES EXTRAORDINAIRE  
DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit novembre à 19 heures 00, l'Assemblée des Propriétaires convoquée en session extraordinaire s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Chloé BODIGUEL OCCELLI, Présidente. Agn7s SICARD est nommée secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, la Présidente les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 19h00, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 19h30 heure de la seconde assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées : 262

1°/ Modification des statuts de l'ASA

La présidente expose aux membres présents qu'il est nécessaire de modifier les statuts de l'ASA du Pas de Grégoire afin de simplifier et d'optimiser le fonctionnement de l'ASA.

Un projet d'acte d'association conforme aux dispositions de l'ordonnance n°632-2004 du 01 juillet 2004 et du décret n°504-2006 du 03 mai 2006 est proposé et lu à l'assemblée.

Après avoir lu l'intégralité des articles, répondu aux diverses questions des adhérents présents ou représentés, exposé l'ensemble des enjeux liés au fonctionnement administratif et le projet de statuts, la Présidente demande à l'Assemblée des Propriétaires de se prononcer pour ou contre le projet de statuts tel que présenté.

*Délibération : L'assemblée des propriétaires approuve les statuts présentés par la Présidente :*

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 262

2°/ Montant maximum des emprunts

Conformément à l'article 10 des statuts, la Présidente sollicite auprès de l'Assemblée des propriétaires l'autorisation pour le syndicat de souscrire un ou plusieurs emprunts bancaires s'il y a nécessité, pour un montant maximum de 30.000 €.

*Délibération : L'assemblée des propriétaires autorise le syndicat à contracter un ou plusieurs emprunts pour un montant maximum de 30.000 € :*

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 262

Monsieur Albrand regrette que les assemblées de l'ASA ne se déroulent pas durant la période estivale. Cette période serait plus propice à la venue d'adhérents.

Monsieur Philippe Rayne fait remarquer que même les adhérents habitants en Ubaye ne sont pas venus.

La Présidente promet de réfléchir à cette problématique tout en excluant la période estivale étant donné que l'activité agricole est à son maximum durant les mois d'été. La période des vacances de la Toussaint serait envisageable.

Plusieurs personnes présentes évoquent, sur le ton humoristique, le fait de proposer un apéritif en fin de séance motiverai le déplacement des adhérents.

La Présidente informe l'assemblée que Monsieur Philippe Rayne fait valoir ses droits à la « retraite » en tant que technicien référent de l'ASA. Monsieur Pierre-Hubert Occelli prend en charge ce poste.

La Présidente remercie Philippe Rayne pour son investissement sans faille dans la gestion du réseau durant toutes ces années.

La Présidente remercie également tous les adhérents ayant respecté les tours d'eaux mis en place suite à l'arrêté municipal réduisant la livraison d'eau d'irrigation. Il est essentiel de prendre en considération ces restrictions, qui risque de se reproduire dans les années futures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 20

A Jausiers, le 28 novembre 2022

La Présidente,

Chloé BODIGUEL OCCELI



ASA DU

DES de GREOUILLE

LAIRIE, 04800 LAURENCE

Secrétaire de séance

Agnès SICARD

